

CHAPITRE XXVI.

Acte qui pourroit au maintien et à la régie de l'Hôpital des Emigrés.

I. Il est alloué \$1384 15. 4. pour le maintien de l'hôpital, \$297 7. 2. de remboursement, et \$200 de rémunération au Dr. Sémin.

II. Les commissaires demanderont aux quatre plus anciens médecins pratiquant dans la cité de Québec, de ce charger du traitement des malades, chacun desquels pourra s'adjoindre un autre médecin; et s'ils refusent, les commissaires demanderont les quatre plus anciens ensuite.

III. Les dix médecins feront des réglemens pour la régie intérieure du dit hôpital.

IV. Les Etudiens pourront fréquenter l'hôpital, sous telles règles que prescriront les médecins de l'établissement, et en payant \$1. applicable aux fins de cet acte.

V. Il sera rendu des comptes détaillés et assermentés.

VI. Section de comptabilité ordinaire.

Monsieur le Rédacteur.

Je vous prie d'insérer dans votre journal... l'article que j'ai adressé à votre journal... au sujet des procédures des Magistrats à l'occasion des Taux. On sait très bien qu'il est beaucoup plus facile de faire des questions que d'y répondre. C'est pourquoi je ne puis rendre d'autre réponse dans le moment, faisant allusion à sa question, qu'en empruntant une phrase anglaise, et en disant, that's a power.

ON-DIT.

MONTREAL 16 JUIN.

Les propriétaires des vaisseaux remorqueurs, à une Assemblée tenue Mardi, ont résolu de faire construire deux nouvelles Barques à Vapeur—dont la plus grande sera lancée cet automne, pour être prête à l'ouverture de la navigation. Les machines seront de la force de 100 et 150 chevaux. Les barques sont destinées aux passagers seulement.—Minerve.

Depuis quelque temps l'Hôpital Général Anglais de cette ville est tellement rempli qu'on a formé le projet d'élever des tentes sur le terrain de l'Hôpital pour recevoir les malades. Il y a eu jusqu'à cent malades dans l'Hôpital, quoique par une règle de l'Institution on n'en puisse admettre plus de 80. Ces malades sont pour la plupart des émigrés. Lord Aylmer a souscrit \$10 pour l'érection d'une bâtisse pour mettre à l'abri les émigrés en détresse qui arrivent en cette ville, et se trouvent sans asile.—Idem

QUEBEC :

SAMEDI, 18 JUIN, 1831.

Il n'est rien arrivé de nouveau par la maille ni par le fleuve.

Nous apprenons que l'affaire entre les Dames Religieuses de l'Hôpital Général de cette ville et M. Vanier, est arrangée à l'amiable. Le public avait pris beaucoup d'intérêt à cette cause.

Notre industrieux concitoyen, M. CHASSEUR, a ouvert une nouvelle liste de souscriptions pour le soutien de son musée, les cinq années de la souscription précédente étant expirées dernièrement. La liste a été déposée pendant quelques jours à la chambre de lecture de la Nouvelle Bourse de Québec, et elle est maintenant chez M. Chasseur. La souscription est de deux piastres, et pour cela on obtient un billet d'admission au musée pour un an. Nous avons lieu de croire que le public canadien s'empressera de contribuer, de cette manière, au maintien d'un établissement qui est de nature à faire honneur au pays, et qui promet d'être de la plus grande utilité à l'étude des sciences naturelles.

Judi dernier la Nouvelle Société des Pompiers fut exercée sur la Place d'Armes. Ils prirent une pompe près de la Porte de la Basse-ville, dans la maison des pompes, se rendirent sur la Place d'Armes, mirent leur pompe en opération, la ramenèrent où ils l'avaient prise, et tout cela ne leur prit que douze minutes. Les personnes qui connaissent la distance que Messieurs les pompiers, au nombre seulement de 14, ont parcourue deux fois, jointe à la mise en opération de la pompe, s'étonneront de la promptitude de cet exercice, et se réjouiront des bons effets qu'on peut en attendre.

Une proclamation de son Excellence Lord Aylmer, fixe la cour de Justice de Québec, comme le lieu où les Médecins doivent s'assembler le premier lundi de Juin, prochain, pour être au Bureau d'Examinateurs.

Une femme de la Pointe-Lévi a mis au monde, ces jours derniers, trois enfans, qui tous ont reçu le baptême et se portent bien.

La pièce de vers que nous publions dans une autre page, nous a été envoyée comme annonçant le germe d'un talent naissant. Voilà une raison pour la faire accueillir avec indulgence, et le mérite qui s'y trouve, sans contredit, par endroits, nous porte à encourager notre jeune poète; mais qu'il nous soit permis de lui dire, que nous aurions désiré le voir plus heureux dans la traduction de *pepèdi diffià note fous*. Cela peut bien aller en latin par la raison que

Le latin dans les mots brève l'honnêteté; Mais le lecteur français veut être respecté.

Nous publions la communication suivante, pour ne donner lieu à aucune induction défavorable au papier. Nous espérons que ce motif nous excusera auprès de nos lecteurs de la publication d'un écrit, qui nous parait de nature à susciter une discussion purement oiseuse, une vraie dispute de mots.

L'écrit auquel il est fait allusion se trouve égaré; mais il suffira de dire qu'il tendait à relever l'inconvénient, qu'il y a, selon l'écrivain, à donner à un prêtre l'épithète de *philantrope*, qu'avait employée un de nos correspondans, dans un écrit qui a paru, il

à quelque temps, sous la signature de *Janti-Critique*.

11 Juin, 1831.

Messieurs les Editeurs,

Je vous salue gré et reconnaissance de m'avoir averti, dans votre 8e. numéro, que la réponse à ma question s'y trouvait résolue. Je m'en tiendrais à l'assurance, si je pensais que le but que je m'étais proposé en vous l'adressant fût tout-à-fait rempli. Mais comme la réponse de M. Painchaud à l'*Janti-Critique* ne parle nullement de ce que je me suis permis de relever, on ne peut guère décider, ce semble, s'il a été content ou non de se voir proclamé philanthrope. Par conséquent vous ne sauriez voir d'un mauvais oeil que j'appelasse de votre jugement à un tribunal supérieur, au public, qui d'ailleurs est déjà saisi de la cause.

J'attends donc, Messieurs, de votre impartialité et de votre bienveillance éditoriales, que vous lui soumettiez ma demande telle que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer.

Agréés, Messieurs, l'assurance bien cordiale de ma considération.

UN AUTRE CRITIQUE.

P. S. Ce n'est pas précisément pour savoir ce que pense M. Painchaud sur sa nouvelle qualité de philanthrope que je vous ai envoyé ma communication; car il pourrait bien se faire que ce Monsieur, dont je suis loin de connaître les sentimens, mais que je suppose les meilleurs du monde, ne se doutait point de toute la jactance et de l'hypocrisie que comporte la vertu dont on prétend l'honorer; mais encore je voulais induire nos honnêtes Canadiens en général à laisser charitablement ce titre à quiconque le juge digne de donner du relief à une belle action. Que si quelqu'un se formalise de cette attaque contre une des plus belles créations du siècle des nouveautés, je m'engage à appuyer cette sortie d'une autorité qui, je crois, donnera satisfaction *hominibus bonæ voluntatis*. C'est pourquoi, Messieurs les Editeurs, j'oserais encore vous demander d'insérer cette petite communication, de compagnie avec l'ancienne, afin de ne point prendre les gens au dépourvu, et de les mettre plus au fait des motifs qui m'ont dirigé en venant en lice.

Idem.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

La Société offre, les prix suivans à ceux qui voudront concourir pour 1831.

Pour le meilleur essai sur la première colonisation du Bas Canada, exposant le nombre, les qualités et occupations des premiers colons, et les circonstances qui ont accompagné leur établissement.

Cet essai doit contenir un aperçu de l'érection des différens forts, et mentionner dans quelles circonstances et pour quelles fins immédiates ils ont été érigés, si ce fut en vue de la guerre, du commerce, ou pour mettre les habitans à l'abri des incursions des aborigènes. Il doit aussi contenir un exposé du nombre, de l'état, et des relations politiques des différens tribus sauvages avec lesquelles les premiers colons eurent des démêlés.—Une médaille d'argent.

Pour le meilleur aperçu historique et la meilleure description de la religion, du langage, des mœurs et des signes symboliques pour la communication des idées de l'une quelconque des tribus sauvages du Canada.—Une médaille d'argent.

Pour le plan raisonné d'éducation générale et permanente le plus propre à faire la prospérité du Bas-Canada, eu égard à ses circonstances actuelles.—Une médaille d'argent.

Pour le meilleur traité sur la construction grammaticale d'une ou plusieurs des langues sauvages.—Une médaille d'argent.

La vie et le caractère de Champlain, le fondateur de Québec.—Une médaille honoraire d'argent.

Pour le meilleur morceau de poésie descriptive, lyrique ou dramatique, dont le sujet sera tiré du Canada.—Une médaille d'argent.

Pour une peinture originale à l'huile sur un sujet historique ou autre.—Une médaille d'argent.

Pour une peinture à l'huile quelconque.—Une médaille honoraire d'argent.

Pour une peinture originale en miniature.—Une médaille d'argent.

Pour la copie d'une peinture en miniature.—Une médaille honoraire d'argent.

Pour essai sur la météorologie du pays, particulièrement dans la vue d'expliquer la raison de la grande variation du thermomètre, et les effets qu'elle a conjointement avec d'autres phénomènes météorologiques, sur la constitution du corps humain.—Une médaille d'argent.

Sur les dépôts de minerais le long de la côte du St. Laurent, dans les limites de la province.—Une médaille d'argent.

Pour le meilleur essai sur les plantes indigènes du Canada, applicables à la médecine ou à la teinture.—Une médaille d'argent.

Sur les meilleurs moyens d'encourager la culture du chanvre dans le Bas Canada.—Une médaille d'argent.

Sur les meilleurs moyens de disséminer la connaissance des perfectionnemens en agriculture parmi les cultivateurs du Bas-Canada.—Une médaille honoraire d'argent.

A la personne qui produira la plus grande quantité d'huile pure et claire, avec les semences de la fleur de soleil, crüe dans cette province, un échantillon de pas moins de six gallons devant être présenté à la Société.—Une médaille honoraire.

A la personne qui découvrira, dans les limites des provinces britanniques de l'Amérique Septentrionale une carrière de pierres propres à la lithographie, égales à celles qui sont maintenant importées en Angleterre des pays étrangers.—Une médaille d'argent.

A la personne qui suggérera à la Société une amélioration de la méthode suivie présentement dans la manufacture de la potasse et de la perlasse, en lui fournissant des échantillons de la potasse et de la perlasse avec telle amélioration.—Une médaille d'argent.

Pour le meilleur essai sur l'économie du bois de chauffage dans les maisons. Une médaille d'argent.

Sur l'histoire naturelle du hareng, de la turgeon, du maquereau, du saumon, de l'aloë, ou de la tortue,

trouvé, dans les mers et les Rivières de l'Amérique septentrionale.—Une médaille d'argent.

Pour la meilleure description de l'ichthyologie d'un ou de plusieurs des lacs qui se déchargent dans le St. Laurent.—Une médaille d'argent.

A la personne qui communiquera à la société la localité du charbon de terre dans la province du Bas-Canada.—Une médaille d'argent.

Pour le meilleur essai sur les facilités que la neige et la basse température de l'hiver, dans ce pays, peuvent fournir aux arts et aux manufactures. Cet essai doit faire aussi mention de l'effet de la longue durée du froid et de la neige sur l'agriculture, la fertilité du sol, et la préservation des semences et des plantes qui sont pendant plusieurs mois couvertes de neige.—Une médaille d'argent.

Pour le meilleur essai (fondé sur des expériences pour cette fin) sur la vélocité du son, à différentes températures et directions du vent, au-dessus de la glace et de l'eau; les expériences devant être faites avec rapport à la hauteur du baromètre, du thermomètre et de l'hygromètre. Une médaille d'argent.

Les productions doivent être transmises, *franc de port*, au secrétaires des minutes, William Henderson, écuyer, le ou avant le 1er novembre prochain. Les productions écrites peuvent être en langue française ou en langue anglaise.

Chaque production doit avoir une marque de distinction, au choix du concurrent, et être accompagnée d'un billet cacheté, portant sur le dehors la même marque que la production, et au-dedans le nom et la demeure du concurrent, et le titre de la production, lequel billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent obtiendra le prix; sinon, il sera détruit sans avoir été ouvert, en présence des membres, à une assemblée générale de la société.

Les productions deviendront la propriété de la société, à moins d'une stipulation au contraire, lors de leur transmission à la société.

La société se réserve le droit, dans tous les cas, d'adjuger tel prix ou marque d'approbation autre que le prix offert pour toute production particulière, qu'elle jugera expedient d'adjuger, ou de retenir le prix, lorsqu'il paraîtra n'avoir pas été mérité.

Entre les mois d'octobre et de janvier, la société décidera du mérite des productions qu'elle pourra avoir reçues, pour concourir sur aucun des sujets ci-dessus, et adjugera et distribuera les récompenses, à l'assemblée anniversaire, qui aura lieu pour cette fin le jeudi, 12 janvier prochain.

Nous apprenons qu'une maison, deux granges et une étable ont été consumées par le tonnerre dimanche dernier, à Sainte-Marie Nouvelle-Beauce.—Gaz de Québec.

Hier dans l'après midi la rivière était convertie de bois descendu avec le courant. Nous avons appris que dans l'ouragan de mercredi dernier plusieurs trains de bois, au nombre de vingt, ont été brisés de ce côté-ci du Richelieu et que plusieurs personnes étaient périés. Il est certain qu'un homme noyé a été trouvé à la Pointe Lévi, ainsi qu'un autre corps attaché à un billot. La perte soufferte par les propriétaires doit être considérable. Le bois flottant a été pour la plupart sauvé, mais le chène imbibé d'eau n'a pu être repêché. Les propriétaires sont des personnes qui ont risqué tous leurs biens dans cette spéculation. On estime la valeur du bois dispersé à \$40,000, et probablement on n'en repêchera pas plus de la moitié.—Idem.

On dit que Son Excellence le lieutenant gouverneur sir Francis Burton, absent en Europe depuis l'automne de 1827, doit reprendre son office ici dans le cours de cette été.—Idem.

VENTES PAR LE SHERIF.

C'EST-A-DIRE est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux enchères et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de détruire ou afin de charge, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au Bureau du Sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, (Writ.)

N° 1116 Charles Drobt vs. Dme. Labelle Carter McLean, veuve d'Alexandre Reil. Un emplacement de 174 pieds sur 50, entre Wm. McKay et David Ross, en la Haute Ville, rue des ramparts. Au Bureau du Sheriff le 10 Octobre.

N° 864 Pierre Pelletier vs. Joseph et Antoine Dumas; folle enchère de Marie Olive Dumas. 1° 2 1/2 arpens de terre sur 30, à Ste. Claire, au lieu nommé Les Longues Pointes, entre Frs. Langlois et Pierre Brochu, avec maison &c. 2° 3 arpens de terre sur 30, situés au même lieu entre Jean Bte. Campagnard et Lambert Morin. A la porte de l'Eglise le 12 Juillet.

N° 1649. John Caldwell vs. Pierre Fortier, ex mains de M. Landry Curateur au déselement. Un compeau de terre à St. Henry au 1er rang, de 1 1/2 arpent sur environ 10, entre Pierre Lagueux et Simon Gingras. A la porte de l'Eglise le 11 Octobre. District de Montréal.

N° 2017. Catherine Manuel, veuve Levy Solemons vs. Joseph Raimond. Un emplacement, au village de St. Hyacinthe, de 104 pieds sur 262, entre la terre du collège et celles des sœurs de la Congrégation, avec maison &c. A la porte de l'Eglise le 10 Octobre.

N° 1553. Henry Aheru vs. John Jeffries ex qualités, Gardien nommé aux enfans de feu Wm. Jeffries.—Une terre à St. Polycarpe de Longueuil, sous le no. 8, de 3 arpens sur 47 et 7 perches. A la porte de l'Eglise le 10 Octobre.

N° 1135. François Langlois dit Traveray vs. André Jobin, Curateur de Thos. Robitoux. Une terre à St. Benoît, Côte St. Vincent, de 2 arpens sur 30, entre François Duchesne et Jean Bte. Laberge ou leurs représentans, avec maison. A la porte de l'Eglise le 10 Octobre.

N° 779. l'Honorable P. D. Debartzch vs. Olivier Cromwell Phelps 1° Un lot de terre à St. Césaire, entre Amos Phelps et Augustin Dion. 2° Un lot

pin de terre de forme irrégulière, audit lieu, entre un nommé Phelps et Augustin Dion, avec maison &c. à la porte de l'Eglise le 11 Octobre.

N° 1693. Marie Victoire Baudry vs. Dominique Tetro, son Epoux. Un lopin de terre à St. Joseph de Chambly de forme irrégulière, entre le chemin qui conduit à Longueuil et James Parke et Alexandre Rochon, avec maison &c. à la porte de l'Eglise le 10 Octobre.

N° 896. Dme. Henriette Gutchaud, veuve Dunn & al vs. Isaac Gibbs. Un lot de terre en la Seigneurie de St. Armand, n° 27, de 210 acres en superficie, à la porte de l'Eglise de la Trinité le 10 Octobre. N° 589. John McDouall et al vs. Thomas Clancy Buckley. Une terre à St. Hyacinthe, de 3 arpens sur 30, entre Jos. Deland et Jos. Caouette, avec 2 maisons et autres bâtimens, à la porte de l'Eglise le 10 Octobre.

N° 1911. Louis Comte vs. Michel Vegier et uxur. 1° Un emplacement au Fauxbourg St. Laurent de Montréal, rue St. Alexandre, de 39 pieds sur 80, entre la rue St. Edouard et le dit défendeur. 2° Un emplacement au dit lieu, de 39 pieds sur 80, entre Thomas Bigelow et le dit défendeur. 3° Un lot de terre au dit Fauxbourg, rue St. Edouard, de 45 pieds sur 78, borné des deux côtés par le dit défendeur. 4° Un lot de terre au dit lieu, de 45 pieds sur 78, entre le nommé Lebrun et le dit défendeur. 5° Un emplacement au dit Fauxbourg, rue Bleury, de 39 pieds sur 80, entre Thomas Bigelow et le nommé Rominville.—Au Bureau du Sheriff le 10 Octobre.

Vente par Gilbert Henderson à François Durette. D'une certaine partie d'un terrain sur la rue Comte, entre les Diles. Mongeau et les représentans de Mathew McGuire, &c. L'application pour sentence de ratification, le 14 Octobre.

Vente par l'Honorable M. Bell et George Keys fidèles commissaires des biens de feu l'Honorable James Irvine à François Durette. 2 lots de terre contigus en la Haute-Ville rue St. François, contenant 4032 pieds carrés, entre John Anderson et le nommé Levesque. L'application pour sentence de ratification, le 14 Octobre.

District de Montréal.

Vente par Henry Desrivière à Jean Bte. Cicot. 1° Une terre à Boucherville de 4 arpens sur 25, entre la terre ci-après désignée et François Audet et Etienne Birba, avec maison &c. 2° Une terre au dit lieu de 2 arpens sur 30, entre Joseph Vigneau et Michel Larivière, et la terre ci-dessus. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Vente par Louis Moreau dit Duplessis à François Perris. Toute la portion qui reste dans un emplacement à Montréal rue St. Paul, entre Louis Guy et les Dames de l'Hôtel-Dieu, et dans la maison. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Vente par Michel Lamiel dit Descosters à Anselme Humeau. Une terre à la Côte St. Emmanuel de Soulanges, de 3 arpens sur 21, entre Pierre Montpéti, et Joseph Vian. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

No. 6 Vente par Henry Stearn et Christian Smith, son Epouse à Pierre Calvé. Une terre à la Rivière des Prairies, de 3 arpens sur 40, entre Pierre Corbeil et Michel Lagarte, avec maison &c. L'application pour sentence de ratification, le 1er Octobre.

Vente par Henri Desrivière à Antoine Lanouveau. Une terre à Boucherville au sixième rang, de 6 arpens sur 40, entre les Dames Labuère et Jean Bte. Vin, avec maison. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Vente par Thomas Torrance à Ephraïm Mott. La continuation d'un bail fait pour 29 ans, commencé en 1792, d'un lot de terre en la Ville de Dorchester de 3302 pieds en superficie, entre Partition Street et George Heath ou représentans. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Vente par Sidney Jones à Charles D. Dry. Un morceau de terre à Rock River, Seigneurie de St. Armand, de 15 arpens en superficie environ entre Frederic Hader et un chemin au sud, avec maison et autres bâtimens. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Vente par Joseph Olivier Charbonneau à Ebanzer Muir. Une terre à Mascouche de Ste. Anne, de 3 arpens sur 20, au sud de la Rivière, et environ 3 arpens sur 40 au nord d'icelle, entre Joseph Kotore dit Belisle et Joseph Paquet et J. Bte. Dufour dit Latour. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Vente par Henri Desrivière à Joseph Benoit. Une terre en la Seigneurie de Montaville, de 3 arpens 2 perches sur 26 arpens, entre Pierre Messier et Joseph Lavallé. L'application pour sentence de ratification, le 12 Octobre.

Pour *Iranvichi et Arichat*.—Fleur 322 qrts, tabac 5 boîtes, bauf 20 qrts, chandelles 6 boîtes.

RATIFICATIONS.

Québec.

Vente par Joseph Mailloir, Magdeleine Dronin, Alexis Pelletier et Emilie Mailloir à Alexandre Miller. Un emplacement en la Haute-Ville, rue St. Joseph de 30 pieds sur 80, avec maison &c. entre Dlle. Todd et W. Mills. L'application pour sentence de ratification sera faite le 1er Octobre.

Vente par Joseph Stopelben à Frédéric Henri d'Estimaville. Deux emplacements au Fauxbourg St. Roch, l'un sur la rue St. Vallier, et l'autre sur la rue Fleury, de 59 pieds sur 60 chacun, l'un entre Jean Baptiste Roy et Jean Bte. Audet dit Lapointe, et l'autre entre Charles Chateaubert et le nommé Gagné, avec maison &c. L'application pour sentence de ratification, le 10 Octobre.

Vente par William Alberti au Rend. E. W. Sewell et à R. S. M. Sewell Eccl. 2 lots de terre contigus sur la rue Ste. Hélène, de 24 pieds sur 80 chacun, entre les rues de l'Union et Caledon, avec maisons &c. L'application pour sentence de ratification, le 14 Octobre.

Vente par Dme. Genevieve Barbeau, Epouse d'Anthony Bisson, et François Barbeau à William Torrance. Un lot de terre dans la Bailliéne sur le chemin de St. Foi, de 1 1/2 arpent sur 5 arpens environ, entre François Xavier Dion et Pierre Chaloup, avec grange &c. L'application pour sentence de ratification, le 13 Octobre.

Vente par Joseph April à Charles Dignard. Un

lot de terre de 1-2 arpent de front, à Kamouraska, au 1er rang, entre De. Veuve Dumas et représentans de Benoni Martin, avec maison &c. L'application pour sentence de ratification, le 10 Octobre.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

15 Juin.—Brick William Dodd, Chalker, 7 Mai de Liverpool, à Patton & Cie. cargaison générale, 79 émigrés. —Brick Young Samuel, Buteau, 37 jours de Demerara, à F. Buteau, rum. —Brick Seal, Brown, 7 semaines de Lisbonne, à H. Lemesurier & Cie. sel. —Barque John Thomas, 15 Mai de Belfast, à H. Gowen & Co. lest, 250 émigrés. —Barque Prince George, Donaldson, 16 do. de Londres, à Leslie & Cie. lest. —Brig Ariel, Allan, de la Jamaïque, à rum et sucre. —Navire John Bulmer, 14 Mai de Hull, à R. Methley, lest, 156 émigrés. —Brigantine Hannah, Callerton, 10 jours de l'île du Prince Edouard. 16.—Brick Jane, Barwise, 12 Mai de Sligo, à Jas. Saunders, lest, 161 émigrés. —Brick Athorpe, Renny, 10 Mai de Killala, à Pemberton & frères, en lest, 161 émigrés. —Golette Amelia, Uria, 12 jours de Terre-neuve, à sucre.

Importations depuis 30 mai au 6 juin inclus. —Ananas.—P. McGill & cie, M. Clouet. —Amandes, Noix &c.—P. & D. Burnet. —Avoines.—P. McGill & cie, J. Torrance, T. White. —Beurre.—J. W. Marret, Carter & Muckle. —Bœuf (charcuterie).—J. McIntyre, E. Hart & Son. —Bière.—J. Saunders, Denholm & Douglass. —Boudilles.—W. Smith & cie, J. Saunders, H. Gowan & cie, Simpson, McIntyre & cie, R. F. Maitland.

Casse.—B. Torrance, W. B. Meyer. —Cassonade.—15 boucauts Gillespie, Finlay & cie, 50 do 57 qts H. Dubord, 99 do, 18 tierces, 26 boucauts C. F. Aylwin. —Chapeaux.—J. W. Marret, Carter & Muckle. —Chapeaux de paille et autres.—J. Porter, B. Poulliot, J. McKenzie, J. Connel & cie, W. Campbell, Geo. Dixon, Masson, Larocque & cie, Rodger Dean & cie, J. White.

Charbon.—H. Gowan & cie, J. Munn, H. G. Forsyth & cie, W. Ritchie & cie, J. D. Ward & cie, J. White, E. Baird, R. F. Maitland. —Chaudières.—J. McKenzie, F. X. Méthot, P. Dorion, Louis Delagrave, Pelletier & cie, W. Seymour, Carter & Muckle, Masson, Larocque & cie, M. Clouet, J. B. Seymour, J. Saunders, Fisher, H. Gowan & cie, D. L. Christmas, J. White.

Clois.—61 qts Mour & Heath, 54 F. X. Méthot, 82 do P. Dorion, 8 do L. Delagrave, 19 do M. Clouet. —Colle forte.—R. B. Seymour, J. White. —Cordages.—J. McKenzie, J. Jarvie, J. Hunt. —Colonnades.—K. Methley, D. Smith, Rodger Dean & cie, C. Brooke & Brothers, Masson, Larocque & cie, A. Laurie, D. B. Little.

Coverlets.—J. McKenzie, H. Atkinson. —Cuir.—4 balles J. Oakley, 1 boîte W. Spencer, 1 do M. Bell, 6 do 4 balles J. Binney, 4 caisses W. Budden & cie, 10 balles J. White. —Cuir.—J. J. McKenzie, H. Gowan & cie. —Drogues &c.—W. Forester & cie, J. W. Brent, Heize & Lyman, J. Masson, J. White. —Enclumes.—F. X. Méthot, P. Dorion, L. Delagrave.

Etoffes diverses.—Rodger Dean & cie, E. Hart et cie. —Fer à crochets.—180 pqs. M. Clouet, 320 do Jones & Steele. —Fer en barres et en saumons.—1912 barres 5 pqs P. McGill & cie, 760 barres 146 pqs J. Oakley, 8 tonneaux P. Tweedle, 10857 lbs 550 pqs Smith et Lindsay, 52 tonneaux 30 pqs H. Gowan & cie, 1451 morceaux W. Budden & cie, 240 tonneaux L. S. Levey & cie.

Fiches, Fils et Lignes.—Carter & Muckle, J. McKenzie, J. W. Marret, J. Torrance, R. Methley, Rodger Dean & cie, Masson, Larocque & cie, J. White. —Général ou Gin.—20 barriques W. B. Meyer, 70 qts J. Porter, 1 do A. McColl, 3 do H. N. Batton. —Graines.—J. W. Brent, J. C. Sims. —Goudron.—F. Dubord, J. J. Dorwin. —Habillemens.—A. C. Fraser & cie, J. & J. M. Fraser, J. McKenzie, Molson & Begley, J. Jarvie, M. McPherson, J. Brown.

Laines.—J. Oakley, D. Smith, Simpson, McIntyre & cie, W. Pawson, C. Brooke & Brothers, Rodger Dean & cie, A. Laurie, T. Curry, J. White. —Mine de Plomb.—W. Forester & cie, R. B. Seymour. —Marchandises de Modes ou Merceries et Soieries.—P. McGill & cie, Masson, Larocque & cie, B. Poulliot, J. McKenzie, Molson & Begley, W. Kerr & cie, W. Price & cie, J. & J. M. Fraser, A. Laurie, D. B. Little.

Maquereaux.—473 qts F. Quirouet, 5 do C. F. Aylwin. —Melasse.—75 tonnes, 7 barriques, 7 qts Forsyth, Walker & cie. —Nattes.—T. S. Brown, R. E. Seymour, P. & D. Burnet. —Nœr à soldiers.—J. C. Reiffenstein, W. A. Wanton, B. Hart, W. Forester & cie, Denholm & Douglass, Forsyth, Walker & cie.

Papeterie &c.—J. Torrance & cie, Nailson et Gowan, J. & J. M. Fraser, W. Price & cie, T. Cary & cie, J. Leather & cie, Rodger Dean & cie, P. & D. Burnet, T. Curry, J. White, J. Brown. —Peintures diverses et autres couleurs.—500 qts R. Methley, 35 do Forsyth, Richardson & cie, 153 do R. H. Coran, 550 do W. Peddie & cie, 160 do H. Atkinson, 100 do H. Gowan & cie, 632 do Hart, Logan & cie. —Peinture blanche.—400 qts E. O'Hara, 215 do Hart, Logan & cie.

Pierres à fusils et autres.—R. B. Seymour, T. S. Brown, L. Delagrave, W. L. Coit. —Pierres à fusils.—J. McKenzie, B. Brewster & cie.

Plomb à tirer.—95 boîtes J. McKenzie, 6 qts Forsyth, Richardson & cie, 40 do H. Atkinson, 73 do Smith & cie, 2 do Hart, Logan & cie, 40 do W. Peddie & cie.

Poterie et Payenne.—R. B. Seymour, D. Smith, J. Leather & cie, H. G. Forsyth & cie, R. F. Maitland. —Raisins et autres fruits.—Rodger Dean & cie, P. & D. Burnet, J. Young.

Rum.—47 tonnes Gillespie, Finlay & cie, 31 do M. Clinic, 61 do H. Dubord, 190 do 100 qts C. F. Aylwin, 2066 tonnes, 80 barriques et 73 qts Forsyth, Walker & cie.

Sel.—8000 minots W. Price & cie, 220 do P. & D. Burnet, 200 tonneaux J. Leather & cie, 43 do J. White. —Sauliers, Bottines &c.—Masson, Larocque & cie, J. & J. M. Fraser, E. Hart & cie.

Toiles fines.—J. McKenzie, R. Methley, J. White, Laurie & cie, Simpson, McIntyre & cie. —Toiles à voiles.—W. Guild & cie, H. Gowan et cie.

Trites.—50 boîtes P. Dorion, 144 do M. Clouet. —Tricotages.—D. Smith, Simpson, McIntyre & cie. —Ferrerries.—Geo Symet & fils, H. Gowan & cie, T. Ryan, W. Smith & cie, W. Blackwood, P. McGill & cie.

Vinagre.—20 barriques W. Forester & cie, 14 pipes H. Gowan & cie. —Vins.—20 pipes pour Simpson, McIntyre & cie, 7 barriques madère A. C. Freer & cie, 5 pipes Figueroa R. F. Maitland, 39 pipes 23 barriques Pico B. Torrance, 1 do d'Espagne J. McKenzie, 41 qts Madère, 15 pipes de Sicile Rodger Dean & cie, 20 barriques 24 qts Portugal H. Gowan & cie, 212 pipes 30 barriques d'Espagne, 52 qts divers P. & D. Burnet, 8 pipes 35 barriques 32 qts Madère M. Ogden & cie, 85 pipes d'Espagne H. Atkinson, 10 pipes d'Espagne J. White.

Vitres.—648 boîtes P. McGill & cie, 100 do W. Smith & cie, 220 do W. Blackwood, W. L. Coit, 222 do R. F. Maitland.

Alun, B. Torrance. Balais 270 douz. J. C. Dorwin. Bleu en pierres 40 boîtes J. White. Bonnets T. Curry. Boucliers J. Leather & cie. Bouteaux T. Legg. Brandevin 5 pipes Rodger Dean & cie. Cartes à jouer Masson, Larocque & cie. Couteurs R. H. Coran. Clous de girofle W. B. Meyer. Coutellerie J. McKenzie. Draps J. McKenzie. Etocs F. X. Méthot. Esprit de vin 20 qts P. & D. Burnet. Fils à cordonniers 2 balles J. Oakley. Feuille H. Kirkwood. Fenêtres W. Budden & cie. Fusils 10 caisses J. McKenzie. Harengs 12 qts P. Quirouet. Huile de castor B. Torrance. Do. de lin E. O'Hara. Marinades &c. W. Forester & cie. Oranges et Citrons W. Price & cie. Pierres à fusils W. Price & cie. Poudre à tirer 44 qts J. McKenzie. Pavillons Carter & Muckle. Résine J. C. Dorwin. Rouges de plomb 125 qts Lemesurier, Tilstone & cie. Sacon 100 boîtes J. White. Sucre raffiné A. McColl. Tabac en feuilles et manufacturé J. C. Dorwin. Tabatières Masson, Larocque & cie. Terre à pipes R. B. Seymour.

Exportations depuis le 26 mai jusqu'au 30 inclus. —Pour Liverpool.—Bled 16,500 minots, fleur 1500 qts, douves, 2245, madiers 1312, planches 1207. —Pour Aberdeen.—Perlasse 60 quarts, potasse 99 do, pin 147 morceaux, orme 23 do, chêne 45 do, madiers 200, douves et fonds 6159, fleur 2 qts, anspecs 34. —Pour Wexford.—Pin 234 morceaux, madiers 1838, douves 2400, bois à lattes 7½ cordes, esparres 6, anspecs 6, rames 8. —Pour Waterford.—Madiers 3620, douves et fonds 2480, rames 24, anspecs 24. —Pour Whithy.—Pin 158 morceaux, madiers 3590, douves 200, bouts de madiers 306, bois à latte 5 cordes. —Pour Dublin.—Pin 20 morceaux, douves 10116, madiers 6565, esparres 15, anspecs 120. —Pour Cork.—Pin 363 morceaux, madiers, 2494, douves et fonds 8810, chêne 2 morceaux, orme 1 do, bouts de madiers 70, anspecs 6, esparres 10. —Pour Leith.—Chêne 40 morceaux. —27 do, orme 15, pin 322, douves et fonds 8943. —Pour Bristol.—Pin 652 morceaux, madiers 4924, douves et fonds 8082, bois à lattes, 16 cordes, anspecs 36, Perches 5, esparre 1, orme 1 morceau. —Pour Halifax.—Fleur 200 qts, bœuf 50 do, bière 4 barriques, bouteilles 12 qts, vitres 30 boîtes. —Pour Terre Neuve.—Sel 1000 minots, fleur 78 qts, lard 15 do, Pois 10 do, saindoux 4 barils, savon 5 boîtes, shrob 2 qts, rum 1 tonne, thé 1 caisse, marchandises diverses 4 boîtes, bœuf 23 qts, peinture blanche 20 barils.

Exportations depuis le 21 mai jusqu'au 6 juin inclus. —Pour Londres.—Bled 15501 minots, fleur 120 qts, pin 329 morceaux, Chêne 13 do, Orme 79 do, Bouleau 6 do, acajou 2 boîtes, tréne-morceaux, bois de rose 1 do, pièces 100 do, butternut noyer 3 do, douves et fonds 19,912, madiers 3519, planches 650, anspecs 48, rames 24, cornes de cerfs 42 pt. 1 qt, potasse 51 qts, perlasse 268 do. —Pour Liverpool.—Bled 44,015 minots, fleur 620 qts, potasse 30 do, douves et fonds 18,333, planches 2,415, madiers 626, esparres 2, pin 292 morceaux, chêne 28 do. —Pour Bristol.—Bled 10,366 minots, fleur 700 qts, douves et fonds 4432, planches 506, madiers 115, anspecs 24, esparres 8, bois à lattes 24½ cordes, pin 432 morceaux. —Pour Greenock.—Bled 71,308 minots, fleur 1591 qts, farine d'avoine 30 do, potasse 733 do, perlasses 497 do, pois 733 minots et 70 sacs, douves et fonds 24,050, planches 2728, Madiers 254, sucre d'érable 1 caisse. —Pour Southampton.—Pin 254 morceaux, chêne 30 do, madiers 1914, bouts de do 50, douves 798, bouts de do 24,000, bois à lattes 15 cordes, rames 100, anspecs 84. —Pour Plymouth.—Chêne 21 morceaux, pin 289 do, madiers 2933, bois à lattes 13 cordes, rames 96, anspecs 48, bled 2199 minots, avoine 350 do. —Pour Newcastle.—Orme 89 morceaux, chêne 144 do, pin 178 do, douves et fonds 1884, anspecs 812, madiers 916. —Pour Leith.—Chêne 125 morceaux, orme 37 do, frêne 31 do, pin 219, douves 5045, anspecs 130, rame 40, esparres 6.

Pour Waterford.—Chêne 13 morceaux, pin 297 do, douves 6152, madiers 4770. —Pour Port-Glasgow.—Chêne 17 morceaux, orme 43 do, frêne 53 do, pin 546 do, douves et fonds 12,474, anspecs 72. —Pour Belfast.—Chêne 64 morceaux, pin 39 do, douves et fonds 23,871, madiers 5,200, bouts 650, potasse 409 qts, perlasse 46 do. —Pour Limerick.—Chêne 21 morceaux, pin 149 do, madiers 2470, douves et fonds 6756. —Pour Miramichi.—Fleur 170 qts, farine de bled d'inde 19 qts, bœuf 10 qts, cuir 2 rouleaux, beurre 12 barils. —Pour Arichat.—Fleur 231 qts, lard 6 do, pain 50 sacs, vitres 4 boîtes, saindoux 6 barils, sel 1600 minots. —Pour Dublin.—Chêne 44 morceaux, pin 611 do, madiers 13,902, douves et fonds 3420, esparres 14, anspecs 340, rames 48, bois à lattes 18½ cordes, frêne 29 morceaux, potasse 40 qts. —Pour la Grenade.—Morne 241 qts, lard 200 do, bœuf 210 do, fleur 846 do, bière 30 do, douves et fonds 121106, huile de lin 1 qt, planches 1300, madiers 64, cercles 23,000. —Pour Terre Neuve.—Biscuit 8 sacs, pain 22 do, fleur 55 qts, lard 18 do, saindoux 7 do, bière 2 do, poudre 8 do, tabac 1 do, plomb 2 do, raisins 1 do, vin 4 do, rum 2 tonnes, chocolat 2 caisses, poêles à frire 1 doz, marchandises sèches 2 boîtes. —Pour Halifax.—Lard 25 qts, bœuf 50 do, fleur 284 do, huile de lin 2 do, cidre 1 do, peinture 161 barils, vitres 86 boîtes, chandeliers 250 do, marchandises sèches, 2 balles 2 boîtes et 1 qts, douves et fonds 1189. —Pour St. Vincent.—Lard 110 qts, bœuf 55 do, bière 11 barriques 10 qts, langues 9 barils, fleur 150 qts, maquereaux 10 do, cidre 10 do, pain 10 sacs, morue 37 boucauts, douves 22,190, pain de lin 40 tonnes, cercles 48 paquets, chaînes 24. —Pour la Baie des Esquimaux.—Pain 19 tierces, patates 15 do, pois 8 do, fil à saumon 1 do, rets 1 do, bœuf 2 do, beurre 82 barils, saindoux 5 do, savons 4 boîtes, cercles 5000, lard 20 qts, bœuf 2 do, fleur 40 do, sucre 2 do, tabac 4 barils, vin d'Espagne 1 pipe, thé 1 caisse, pipes 2 do, melasse 2 tonnes, rum 3 do, plomb 2 qts, vinaigre 2 do, plomb en feuille 1 rouleau, poudre 20 barils, peinture 1 do, cordage 9 rouleaux, grappins 3, fusils 2 caisses. —Pour la Bermuda.—Bœuf 54 qts, lard 252 do, avoine 23 do, pois 25 do, whisky 10 do, poissons 37 do, saumons 5 do, maquereaux 7 do, fleur 262 do, sucre raffiné 1 do, saindoux 68 barils, beurre 62 do, chandeliers 54 boîtes, avoine 22 do, cuir à semelles 20 cercles, balais 500, fromages 640 lbs, jambons 100, huile de lin 6 qts, chaînes 6 morceaux, noyer dur 6 do, planches 509, esparres 34, fer 17 saumons, 10 ais, rames 1900, paniers 50, cercles 200, seaux 50, câbles 8 boîtes, poivres 6 sacs, cordage 4 rouleaux.

DISCÈDE. Jeudi au soir, M. James Barnes, encanteur de cette ville.

GRANDE CURIOSITÉ.—On peut voir maintenant par Mr. LOUIS BONACINA, à l'Hotel l'Ottawa, rue Ste. Anne les deux plus rares curiosités qu'on ait jamais vues dans le pays, savoir: UN CROCODILE et un ALLIGATOR VIVANS. Le Crocodile a sept pieds de long et environ trois pieds de circonférence; l'ALLIGATOR a 3½ pieds de long et environ 18 pouces de circonférence, et il n'a que six mois. Le Crocodile a 14 mois. Les deux animaux méritent l'attention des curieux et des naturalistes, en ce qu'ils appartiennent à deux espèces d'animaux fameux dans l'histoire naturelle, et que ce n'est que bien rarement qu'on peut les voir en nature dans ce pays. Prix d'admission 1s. 3d., Enfants moitié prix. Québec, 13 Juin, 1831.

PLUSIEURS MEDECINS de cette ville, désirant communiquer avec leurs confrères, sur divers sujets d'un intérêt général, invitent respectueusement tous les médecins civils licenciés dans le district de Québec à les rencontrer LUNDI le 27e courant à 7 heures P.M. dans les Salles de la Société de Médecine. Québec, 16 Juin, 1831.

A VENDRE chez les soussignés: FORMULES DE RETOURS pour le RECENSEMENT, suivant l'acte de la dernière session. FORMULES pour les COMMISSAIRES des CHEMINS, et aussi les ACTES de la dernière session. T. CARY & Cie., Chien d'Or. 3 Juin.

On a besoin à cette Imprimerie de DEUX COMPOSITEURS Anglais et Français, munis de bonnes recommandations. On pourra les occuper constamment, et moyennant un prix libéral. Bureau du Canadien, N. 11 Rue Lamontagne, Québec 17 Juin 1831.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. 40 TONNES de MELASSE. H. DURORD. Québec, 18 Juin 1831.

PAR VENTE PRIVÉE, AUX MAGASINS DU SOUSSIGNÉ: ORNEMENS D'ÉGLISE riches et élégans, croix, frisé d'or et de soie, damas cramoisi, blanc et violet—tous brochés d'or; dauphines et gros de Tour, broché et uni; chapes, tuniques et chasubles de damas noir et violet; pékin, garnitures d'aube, dais, damas à double frange, damas noir et vert, avec une variété d'autres articles dans cette branche. J. C. REIFFENSTEIN. 21 Mai 1831.

IMPRESSIONS de toute espèce et en toute sorte de caractères, faites à cette imprimerie, avec promptitude et avec soin. Les personnes amies de cette publication sont informées que l'imprimerie est liée au papier, et que la prospérité de l'une ne peut manquer d'influer sur le succès de l'autre. Bureau du Canadien, 6 Mai 1831.

COTE A LABADIE.

LES Soussignés Commissaires duement nommés pour la direction et supervision des améliorations à faire à la Côte Labadie, recevront des propositions cachetées, jusqu'au trente du présent mois de Juin, pour faire complètement les dites améliorations, d'après le plan déposé à la Pointe Lévi, chez le Capitaine Et. Dallaire, ou des Commissaires, qui l'expliquera à ceux qui désireront l'entreprendre. Les propositions seront accompagnées des noms de deux cautions, et la conclusion du marché n'aura lieu, qu'après avoir été approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Chef. JOHN DAVIDSON, P. LAFORCE, ET. DALLAIRE.

Québec, 9 Juin 1831.

VENTES PAR ENCAN.

MARDI prochain, 21 du courant, positivement sans réserve, à SEPT heures du SOIR: UN assortiment superbe de verrerie et joaillerie d'or, chaînes de montres d'argent, horloges françaises, chandeliers de blanc de baleine, et une variété d'autres articles dont on donnera les catalogues à la vente. BALZARETTI & Cie. 17 Juin.

Seront vendus aux magasins de MM. Simpson, Macintyre & Cie. Rue Saut-au-Matelot, MERCREDI 22 courant, à UNE heure précise: DES Marchandises suivantes débarquées du Robert Aud, de Liverpool: 2 Balles batiste peinte de gout figurée de 7-8 1 Do. Indiennes de couleurs assorties de 7-8 1 Caisse batiste cramoisie, bleue et noire figurée de 9-8 1 Balle Lastings noir et bleu 1 Do. Bombast assorti 1 Caisse Bas de gout 30 Pièces Velour à la Walter Scott 2 Balles Osnaburgs, demi-pièces 2 Caisse Toile d'Irlande.

Avec un assortiment considérable d'autres marchandises sèches apportées par des arrivages précédents. 18 Juin. J. & J. M. FRASER.

Aux magasins de J. C. REIFFENSTEIN, JEUDI, 23 Juin, sans réserve: CONCLIL Tridentini, folio Pandectæ Justinianæ, 3 volumes folio, papier ve-lin Corpus Juris Canonici, 2 vols. folio Gomezil Bayo, folio La Grande Coutume de Picis, 4 vols. folio Les Œuvres de Coqville, 2 vols. folio Calcutta Journal, 22 vols. folio—ouvrage intéressant

Répertoire de Guyot, 17 vols. in-4to Denizart 9 do Bud 4 do D'Aguesseau 13 do Pothier 8 do Cochin 8 do Jannin Vert in Pandectæ, 7 vols. in-4to Puffendorf 2 do Grotius 2 do Philip Reub Juris Naturæ do Henrici Jacobi Zoesii do Corpus Juris Canonici, Curâ Friesleben, 2 vols. 4to Dictionnaire de Droit par Ferrière, 2 vols. in-4to Parfat Notaire, 2 vols. in-4to Pigeau, 2 do Cumberland, do D'Hericourt, 4 do Frudhomme do Bouthari, do Wolff Droit des Gens, 3 volumes Traité de Successions par Montalou, 2 vols. in-4to

Droit des Epoux par D'Arbenton Lacombe, in-4to Danty, in-4to Traité de Mably, 12 vols. in-8 Traduction des Pandectæ de Pothier, 26 vols. in-8 Pandectæ Françaises, 20 vols. in-8 Lois des Successions par Chabot, 4 vols. in-8 Blackstone, 6 vols. in-8 Questions sur les privilèges par Persl, 2 vols. in-8 Lois de Bâtimens, 2 vols. in-8 Droit Public de l'Europe, 2 vols. in-8 Heineci, in-4to L'Origine des Lois par Coguet, 3 vols. in-8 Theaurus Juris Civilis par Contelmann in 4to Gotlieb Heineci, 2 vols. in-8 Institutes de Justinien, 7 vols. in 12 Moleville, 4 vols. Chabot, 3 vols. Éléments de Droit Romain Loiseau, 3 vols. in-8 Duport, 2 vols. in-8

Interprète des Lois, in-8 Vattel Droit Naturel, 3 vols. in-8 Les Œuvres d'Heinecius, 8 vols. Grotius de jure Belli, 2 vols. in 8 Lonny, 2 vols. Coutume de Paris, 2 vols. Selchow, Elementa Juris Romani in-8 Constitutions de la Nation Française, 2 vols. in-8 Quintilien, 6 vols. in-8 Promptuarium Juris, 2 vols. Montesquieu, 8 vols. Esprit des Lois, AVEC 200 divers autres volumes. BALZARETTI & Cie. Québec, 13 juin 1831.

Golette de 27 tonneaux.—Sera vendue à l'Étude du notaire soussigné JEUDI prochain le 22, à MIDI: Une Golette SURPRISE, 27 tonneaux, cette golette est presque neuve et conviendrait bien aux pilotes. Ed. GLACKEMEYER, N. P. N. 5, rue St. Pierre, } N. P. vis à vis la Banque de Québec, } 17 Juin 1831.

NETTOIEMENT DES RUES &c.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les magistrats siégeant en session trimestrielle, mercredi le 19 janvier 1831, pour faire des dispositions plus efficaces à l'effet de faire arroser, ratisser et nettoyer les rues, marchés et autres lieux de passage, ouverts au public, les magistrats actuels ont partagé la haute et basse ville, de Québec, en cinq divisions, comme suit :—

1ère. Division du Cap, comprenant cette partie de la Haute-ville au sud de la rue St. Louis, cette même rue, celle de l'Esplanade, et les ruelles conduisant de la rue de l'Esplanade à la rue Buade inclusivement.

2e. Division des Ursulines, renfermant cette partie de la Haute-ville au nord de la 1ère division, et au sud des rues St. Jean, Couillard, St. George et St. Joachim exclusivement.

3e. Le reste de la Haute-ville en dedans des murs, au nord, et y compris cette ligne de rues susmentionnés et l'Escalier conduisant à la porte Prescott.

4e. La Basse-ville depuis la ruelle des Sœurs, et la rue La Montagne, (inclusivement,) dans une direction sud jusqu'à la Distillerie au Cap aux Diamants, y compris les escaliers conduisant d'une rue à l'autre.

5e. Cette partie de la Basse-ville au nord de la rue Lamontagne, (inclusivement,) dans une direction sud jusqu'à la Distillerie au Cap aux Diamants, y compris les escaliers conduisant d'une rue à l'autre.

Et les contrats pour ratisser, balayer et nettoyer les rues, pavées soit en bois, soit en pierre, ou macadamisées, les ruelles, quais, places de débarquement, marchés ou autres lieux de passage ouverts au public et pour tenir en ordre et enlever les immondices provenant des ratisseurs dans les dits chemins &c. dans les différentes divisions comme susdit, en conformité aux réglemens de police ci-dessus mentionnés, seront mis en vente publique, ou donné ou rabais à la chambre où se tiennent les sessions trimestrielles, dans la cour de justice de cette ville vers le 20 du courant, à 10 heures du matin, en présence et sous la direction des magistrats.

Les contracteurs seront obligés de fournir des cautions surs et valables, pour l'exécution de l'ouvrage. Pour informations s'adresser aux soussignés.

Par ordre, GREEN & PERRAULT,

Office de la Police } Greffes de la Paix.
13 juin 1831. }

POLICE.

Spécifications des divisions générales et des rues qu'elles contiennent au moyen desquelles la ville de Québec doit être nettoyée, et arrosée, au moyen d'un Contrat à cette fin.

1ère Division du Cap :—

La rue Saint Louis jusqu'à la Porte Saint-Louis inclusivement.

La rue des Carrières jusqu'à la rue Buade.

La rue Sainte-Genève.

Les rues de l'Esplanade au devant du Château.

La rue du T-Carré.

La rue Sainte-Anne, depuis la rue des Carrières jusqu'à la rue des Jardins.

La rue Sainte-Ursule au nord de la rue St. Louis.

2ème Division des Ursulines :—

Rue des Jardins.

Rue Buade.

Les Marchés de la Haute-ville.

Rue Sainte-Famille, partant de la rue de la Fabrique jusqu'à la rue Saint-George.

Rue de la Fabrique, partant de la rue Ste-Famille jusqu'à la rue Saint-Jean.

Rue Saint-Joseph.

Rue Sainte-Anne, depuis la rue des Jardins jusqu'à la rue d'Auteuil, avec cette partie, depuis la garde, jusqu'à la rue Saint-Stanislas.

Rue Saint-Stanislas.

Rue Sainte-Ursule, depuis la rue Sainte-Anne, à la rue Saint-Louis.

La Côte de la rue d'Auteuil.

La rue Lamontagne, depuis la porte Prescott, jusqu'à la rue Buade.

3ème Division :—

Rue Saint-Jean, depuis la rue de la Fabrique jusqu'à la Porte Saint-Jean inclusivement.

Rue Saint-Stanislas, depuis la rue Saint-Jean, à la rue Ste-Hélène.

Rue Sainte-Hélène.

Rue des Pauvres, jusqu'à la Porte du Palais inclusivement.

Rue du Parloir, depuis la rue Saint-Jean, jusqu'à la rue des Pauvres.

Rue Saint-Joachim, depuis la rue Sainte-Famille, jusqu'au Cimetière.

Rue Sainte-Famille, depuis la rue Sainte-George, à la Porte Hope inclusivement.

Rue Saint-George.

Les Escaliers conduisant à la porte Prescott.

4ème Division :—

La Basse-ville.

Rue Champlain, depuis la Distillerie au Cap aux Diamants, jusqu'à la rue de Lamontagne, y compris les Escaliers rue du Cul-de-Sac, depuis la rue Champlain, jusqu'à la rue Sous-le-Fort.

Les deux Escaliers conduisant de la rue Champlain, à la rue du Cul-de-Sac.

Les deux rues qui communiquent de la rue du Cul-de-Sac au Fleuve.

La ruelle à l'est de la maison de M. Bouchard, y compris les Escaliers qui communiquent au Fleuve.

Rue Sous-le-Fort.

Rue Notre Dame.

Rue Lamontagne, jusqu'à la Porte Prescott, inclusivement.

Les marchés de la Basse-ville.

Ruelle à l'est de l'Eglise de la Basse-ville, conduisant du Marché à la rue Sous-le-Fort.

Rue conduisant de l'Ancien Marché, à la place de débarquement.

Rue d'Union.

Rue conduisant depuis la rue Notre-Dame, au Quai de Messrs. McCallum.

Ruelle des Sœurs.

Rue Saint-Pierre, depuis la rue Sous-le-Fort, jusqu'à la Ruelle des Sœurs.

5ème Division :—

Rue Saint Pierre, depuis la Ruelle des Sœurs, jusqu'à la rue Saint-Paul.
Rue d'Antoine jusqu'au Fleuve.
Rue Saint Jacques dit.
Rue du Sault au-Matelot, depuis la rue Lamontagne, jusqu'à la rue Saint-Paul.
Ruelle conduisant de la rue du Sault-au-Matelot, à la rue St. Pierre, entre les propriétés de Messrs. Black et Chillas.
Rue Saint-Paul, depuis la rue Saint-Pierre, jusqu'à la rue Saint-Nicolas, au Palais.
Rue Saint-Nicolas, jusqu'à la Porte du Palais.
Rue Saint-Charles, jusqu'à la Porte du Palais.
Rue Saint-Charles, jusqu'à la Porte Hope.
Côte de Mr. Wilson, depuis la côte de la Canoterie, jusqu'à la rue Saint-Paul.
Rue des Chantiers, au Palais.

J. BR. LARUE, Inspecteur des Chemins.

Québec, 14 Juin 1831.

Le soussigné offre en vente DIX MILLE MILNOTS DE FROMENT.
J. C. REIFFENSTEIN.

4 Juin 1831.

EDUCATION GRATUITE DES PETITES FILLES PAUVRES.

La Société d'Education sous la direction des Dames de la Cité de Québec et sous le patronage de Lady AYLMEE se proposant d'ouvrir sous peu une école pour l'Education des pauvres petites filles, donne avis qu'elle est prête à procurer gratuitement l'instruction aux petites filles pauvres de cette ville, depuis l'âge de sept ans jusqu'à quatorze.

Les parents ou autres qui désirent que les petites filles sous leurs soins profitent de cet avantage, pourront s'adresser à aucune des Dames ci-après nommées, qui composent le comité de la dite société.—Québec, 1er Juin 1831.

LUCE G. DRAPEAU, Secrétaire. COMITE.

Dames Taschereau, présidente.
" Vanfelson et } vice-présidentes.
" A. Germain, }
" A. R. Hamel, trésorière.

Dlle. L. G. Drapeau, secrétaire.
Dames B. Amiot, Dlle. Dorette,
" J. Langevin, " Turgeon,
" E. Bedard, " Dubord,
" Jos. Roi, " M. Berthelot,
" Measam, " A. Berthelot,
" Panchaud, " Measam,
" Massue, " Murette,
" Frs. Roi,
" E. Parent, Québec, 1er Juin 1831.

PORT DE QUEBEC.

AUX MAITRES DE VAISSEAUX.

ATTENDU que les Maîtres de vaisseaux ont en plusieurs circonstances, la plupart sous le prétexte de les ignorer, enfreint les dispositions de la loi pour empêcher l'introduction des maladies pestilentielles dans la province, on donne les extraits suivants de la loi de la dernière session et on le rend par le présent accessible, et tous les maîtres de vaisseaux, qui après cet avis se sont trouvés contrevenant à la loi, seront poursuivis conformément à la dite loi, ainsi qu'à celle de la 5e Geo. III, chap. 5 communément appelée l'Acte de la Quarantaine.

IV. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que le Maître de chaque vaisseau ainsi arrivant assistera par tous les moyens en son pouvoir tel Officier de santé dans sa visite, dans son inspection, et dans ses autres opérations, et tel Maître toutes les fois qu'il refusera ou négligera de donner telle assistance, ou de faire transporter au dit Hôpital toute Personne ainsi atteinte de telles maladies, qui se trouvera dans son Vaisseau, ou de se conformer à toute injonction légitime à lui donnée par le dit Officier de santé en exécution de cette Acte, en cour pour chaque telle offense, une pénalité de vingt-cinq livres courant.

V. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que l'Officier de santé, lorsqu'il sera dans l'exécution de ses devoirs, aura droit aux mêmes égards et à la même protection qui sont dus au Maître du Havre de Québec, dans l'exécution de ses devoirs en vertu de la loi et des réglemens de la Maison de Trinité.

VI. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'aucun Maître de Vaisseau arrivant dans le Havre de Québec ne permettra à aucun Passager de l'avant, à aucun Matelot ou Apprentis de débarquer ou de laisser son vaisseau, jusqu'à ce qu'il ait obtenu de l'Officier de santé, un certificat qu'il n'y a pas de Maladie contagieuse dans son vaisseau, sous la pénalité de dix livres courant.

Tout les vaisseaux arrivant avec des passagers, ou ayant des malades à bord sont requis de mouiller à une distance raisonnable des autres vaisseaux et des quais, et de tenir leurs pavillons hissés, jusqu'à ce que l'Officier de Santé les ait abordés.

XAVIER TESSIER, M. D. Officier de Santé

FAÏENCERIE.—Les soussignés ont reçu par l'Alcyon de Liverpool, leur assortiment du printemps dans la ligne ci-dessus, consistant en Services à Dîner et à Thé Bleus et Blancs et Peints, Services à Café et à Thé de Porcelaine, et différents patrons nouveaux et de goût et tous autres articles en cette ligne—

103 paniers de Faïencerie bien assortie pour le commerce de la ville et des campagnes—
J. & J. BAXTER.
Au Palais, rue, St. Nicolas, no. 11.
Québec, 25 Mai, 1831. 3m.

AGENCE GÉNÉRALE.—Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public en général, qu'il a formé en cette ville un établissement d'agence, pour la collection et le remboursement de Lettres de change de Billets, Dividendes, Intérêts, Réclamations de toute sorte. Il recevra aussi toutes les sommes d'argent qui pourront lui être offertes en dépôt pour être remboursées soit à demande, soit à un jour fixé, avec intérêt de trois à six par cent par année, selon le montant déposé, et les dépositaires auront toutes les garanties suffisantes que l'argent leur sera remis au temps fixé. Il est préparé pareillement à faire des prêts et des avances sur des effets et papiers approuvés. Le soussigné demande à assurer le public que les divers départemens de son Etablissement seront invariablement conduits sur un système et d'après des principes, qu'il se flatte fermement devoir lui attirer la confiance publique.

G. H. HYDE.

Québec Mai 1831

Rue Ste. Anne, Haute ville.

ECONOMIE IMPORTANTE.

Sous le Patronage immédiat de Lady Aylmer.

C'EST depuis longtemps un sujet de plainte en ce pays que les Indiennes et Draperies les plus belles et les plus riches sont, après avoir servi et été exposées aux mouches &c ne peuvent plus demeurer dans des appartemens propres. Pour remédier à cette perte, le soussigné a construit une Machine à presser, sur le même principe que celles qui sont en usage en Angleterre, pour préparer, nettoyer et compléter toute sorte de Ridoux de lins, de fenêtres, Couvertures de sofas et de fauteuils, Robes de Dames, etc., etc., et les mettre aussi beaux si non plus beaux, qu'ils étaient en sortant du magasin. Il a eu l'honneur d'avoir une entrevue avec Lady Aylmer, qui non seulement a bien voulu étouffer son approbation des échantillons qui lui ont été montrés, et de l'avantage que l'introduction d'une pareille machine peut être pour la ville de Québec, mais qui a encore donné plusieurs articles pour être préparés, en ayant eu en même temps la condescendance de promettre son constant encouragement.

Les ordres qu'on envoie sont exécutés avec ponctualité, et l'on peut voir des échantillons en s'adressant à R. W. KELLY.

Québec, 3 Mai 1831.

ANNONCE.—J. F. SCHINOTTI, Artiste et Peintre de Scènes au Théâtre, prend cette voie pour informer le public, qu'il se propose d'entreprendre à faire des peintures de toute sorte—Transparens de Fenêtres, Paysages, Peinture sur architecture et d'ornement, à l'eau et à l'huile, No. 7, Rue St. Jean, A la ci-devant résidence du Dr. MARSDEN.

CHANGEMENT DE RESIDENCE.—

Les soussignés demandent à informer leurs pratiques et le public, qu'ils ont transporté leur MANUFACTURE de VOITURES, à leur Nouvel Etablissement, rue Ste. Ursule, à la porte voisine de P. Panet, Ecuyer, où ils recevront et exécuteront avec prompteté et ponctualité tous les ordres dont ils seront favorisés. Les soussignés croient pouvoir avancer que leurs voitures s'emporteront sous le rapport de l'élegance et de la force sur toutes celles qu'on peut faire en Canada. N. B. Ressortis de toute sorte faits et réparés, Voitures peinturées &c. &c. de la meilleure façon et aux prix les plus modérés. Ils peuvent mettre des voitures en remise, ayant un vaste bâtiment destiné à cette fin, et ils en prendront le plus grand soin.

GINGRAS & DWYER.

Québec 17 Mai 1831.

Le soussigné ayant l'intention de se retirer à la campagne, offre en vente. Une superbe maison en pierre, à trois étages, sur la rue du fleuve; aussi une autre maison à trois étages, occupée par M. Miller, avec leurs dépendances et un Quai, et le tout formant un poste des plus avantageux pour le commerce. Quant aux termes de paiement, il donnera des délais raisonnables en recevant une partie du prix de vente. S'adresser à Québec à MICHEL CLOVER, Ecuyer, et aux Trois-Rivières au soussigné propriétaire.

CHARLES FORTIER

Trois-Rivières 10 mai 1831.

Le soussigné ayant été dûment nommé curateur de la succession vacante de feu J. M. Chic et Joseph Measam, en leur vivant, marchands de cette ville, prie toute personne endettée envers la dite succession, de le payer sans délai, et celles à qui il peut être dû sont priées de lui transmettre au plutôt leurs réclamations en bonne forme.

GEORGE WELLING, curateur, rue Ste. Famille

6 mai 1831.

VERRERIE, FAÏENCERIE ET PORCELAINE.

RECEMMENT arrivées, et se dépaquetant immédiatement et l'on prie le public de faire attention à cet assortiment qui se compose des patrons les mieux choisis et les plus nouveaux. Aussi un assortiment nouveau d'APPAREILS de PECHE, attendu de jour en jour. JAS. SAUNDERS & CIE. Québec, 28 Mai 1831.

ENCOURAGEMENT AU GENIE.

J. F. SCHINOTTI OFFERE la somme de CINQUANTE PIASTRES pour le meilleur MELODRAME calqué sur les mœurs et les coutumes des ABORIGENS de l'Amérique Septentrionale, et dans lequel seront dépeintes les passions de la JOIE, de l'AMOUR, de la HAINE et de la VENGEANCE dans la personne de Héros de la pièce. Les personnes qui désireront concourir sont priées d'envoyer leurs manuscrits avec leurs marques privées, le ou avant le 1er Juillet 1831, pour être soumis à cinq Messieurs qui décideront du mérite des pièces, et l'auteur de la meilleure aura droit au prix de cinquante piastres.

Québec 14 Mai 1831.

A VENDRE AUX MAGASINS DE

THOMAS CARY & Co.

AC QUIEN D'OR, RUE BUADE.

FORMULAIRES de La Religion Chrétienne, Dto. de Guinée, Instruction de Jeunesse, Vie de St. Jean de la Croix, Pensez y bien, Office de l'Eglise, Nouveaux, Tableau de la Messe, Testaments, Ancien et Nouveau, Grand Catéchisme, Petit, dto, Alphabets, doubles et simples, &c. &c.

Il sera alloué une réduction raisonnable aux commerçans.—Mai 1831.

NOUVEL ETABLISSEMENT D'ENCAN.

KELLY et Cie. informent respectueusement le public qu'il ont pris les vastes logemens situés rue du Palais, vis à vis de l'Hôtelier de l'Albion, qu'ils se proposent d'ouvrir sous le nom de

FOIRE DE QUÉBEC.

Pour la réception et vente (par encan ou autrement) de toute espèce d'articles, à commission. Un des nombreux avantages de cet établissement, c'est que les meubles ne seront pas endommagés par l'exposition au mauvais temps (chose qui arrive souvent,) mais qu'on pourra les voir en tout temps dans les appartemens spacieux et commodes de l'établissement, comme c'est le cas dans les grandes Foires de Londres. Les Messieurs de l'armée, autres, obligés de laisser Québec sous un court délai, recevront sous garantie leur argent immédiatement après la vente de leurs effets, ou K. et M. les acheteront à leur compte à un prix raisonnable. Ventes de gré à gré tous les jours, les dimanches exceptés, et encan chaque MERCREDI et SAMEDI—12 février 1831.

ROBERT DUPONT, a changé sa résidence, à la maison du Sieur Arnold, rue Sault-au-matelot, près de la vieille Echelle.—On y enseigne les langues Française et Anglaise, &c. &c. depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Québec, 19 Mai 1831.

R. W. KELLY & cie. rue du Palais, informent le public, qu'ils ont reçu aujourd'hui, en ligne directe d'Angleterre, une consignment considérable de Quinquilleries, consistant en ressorts de gigs, et de carrosses, outils de menuiserie, souffles de forge, articles de sellerie, lampes de toutes sortes, fusils de chasse à double et simple canon, flambeaux bronzés superbes, chaînes, &c. &c.

Aussi, aujourd'hui, par le New-Drop, de Londres, 3 Piano-Forté, avec deux à quatre additions, Draps larges superflins, mousseline, &c.

R. W. KELLY & Cie. Encanteur Général. Québec, 1 Juin, 1831.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a dernièrement été commis NOTAIRE, et qu'il a fixé son Etude en une maison appartenant à Mr. Pierre Faucher, située dans le faubourg St. Jean, sur la rue des Glacis, vis-à-vis la demeure de Jacques Voyer, Ecuyer, Notaire.

Il espère que la régularité avec laquelle il se propose de remplir les devoirs de sa profession, et la possession qu'il a des langues Anglaise et Française, lui mériteront de l'encouragement. PIERRE JOSEPH DAVID. Québec, 8 Avril 1831.

Se débarquant de l'Eliza et à vendre par le Soussigné.

61 tonnes Rum fort de Demerara
20 boucauts cassonade
69 quarts do.

H. DUBORD.

Québec Juin 1 1831.

Le Soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à exécuter tous les ordres dont voudra l'honorer dans les branches suivantes de son Art, Sçavoir :—Peinture d'Histoire, de Portrait, d'Armature, sur Voiture, Transparent sur soie ou batiste, Toile vernissée à patente et Cirée pour le militaire, Toile peinte pour side-board ou table à jeu, suivant leur Coupe et leur bordure, suivant le goût des personnes. Enseignes de fantaisie, et en toutes sortes de caractères enjolivés ou unies et peintes de la manière la plus élégante et du dernier goût, à l'or ou à l'huile.

Les personnes qui l'honoreront de leur encouragement peuvent être assurées qu'elles seront servies avec ponctualité et à des termes raisonnables. J. B. R. AUDY. Faubourg St. Jean, Rue St. George, au haut de la Côte d'Abraham. 8 Juin 1831.

CHIRURGIE DENTALE.—M. SPOONER, résidant à l'Hôtelier de l'Albion, offre respectueusement ses services professionnels aux personnes qui voudront bien l'employer.—Québec, 6 Juin 1831.

J. B. C. CORRIVEAU, Chapelier, croit de son devoir de remercier ses amis, pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu; et les sollicite de vouloir bien le lui continuer. Il a et aura constamment en main un assortiment étendu de Chapeaux imperméables à l'eau de toute qualité et à la dernière mode de Londres et de sa propre fabrique, dont il disposera aux plus bas prix en gros et en détail.

Aussi un assortiment de Chapeaux pour l'usage des Messieurs du Clergé. Chapeaux nettoyés, formés et façonnés au plus court avis. Québec, 8 Juin 1831.

Imprimé et publié par FRECHETTE & Cie 119 Lamontagne, No. 11, Basse-Ville.